

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Extension du parc logistique du site de LIMA, à Saint-Vulbas

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LIMA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DE LONGEAUX Olivier - Directeur Général

RCS / SIRET

8 0 8 0 1 2 9 1 8 0 0 0 2 1

Forme juridique

Société par actions simplifiée (SAS)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ² ; b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code est supérieure ou égale à 10 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le société LIMA a été autorisée par l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2015 à implanter une usine de fabrication de fenêtres et portes en aluminium sur la commune de Saint Vulbas, au sein du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain.

Ce site dispose d'un bâtiment de production, d'un parking pour les véhicules des salariés muni d'ombrières, d'une zone logistique extérieure de stockage et d'un bassin de régulation et de rétention des eaux d'incendie.

Aujourd'hui, le projet consiste en l'extension du parc logistique du site LIMA vers le Sud. Cette extension aura une surface de 28329 m² et se fera sur la parcelle cadastrale AC116 de la commune de Saint-Vulbas.

Dans le cadre de ce projet, le bassin de régulation et de rétention des eaux d'incendie, actuellement situé en bordure Sud du site, sera déplacé en bordure Sud-Est de l'extension du parc logistique.

La gestion des eaux pluviales de voirie sera également revue à l'échelle de l'ensemble du site de LIMA (emprise actuelle et extension du parc logistique).

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'extension du parc logistique du site de LIMA répond à un besoin en place de stockage supplémentaire, lié à :

- Des décalages entre les approvisionnements et des commandes partielles en attente de complétude,
- Des demandes de report de livraison de commande liées à des retards de chantier qui font que les parcs de stockage ne se vident pas comme ils le devraient.

La zone de logistique actuelle dispose de 1 500 emplacements de stockage et de 7 emplacements de chargement camion. La réalisation de ce projet permettra donc au site de LIMA de disposer de 14 emplacements de chargement camion et d'atteindre les 3 000 emplacements de stockage de produits finis prêt à être expédiés chez les clients, permettant ainsi une souplesse de gestion logistique des expéditions.

Il est prévu qu'une partie de cette nouvelle zone de logistique sera pourvue d'ombrières (2 664 m²).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux du projet se déroulera de la manière suivante :

- Terrassement de la nouvelle emprise,
- Réalisation des nouveaux bassins et de la nouvelle gestion des eaux,
- Mise en œuvre des réseaux dans la nouvelle emprise, y compris la zone des ombrières,
- Suppression du bassin existant et reprise des enrobés de la zone logistique existante,
- Mise en œuvre des enrobés de la nouvelle emprise,
- Création des aménagements paysagers,
- Mise en place des clôtures,
- Mise en place de l'éclairage,
- Mise en place des peintures au sol,
- Mise en place des ombrières.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parc logistique du site de LIMA permet le stockage des produits finis (fenêtres et portes en aluminium) prêts à être expédiés. Ces produits sortent conditionnés et filmés sur des palettes en bois de l'usine, installées sur le même site. Ils sont entreposés sur les zones de stockage du parc logistique à l'aide de chariots élévateurs en attendant d'être expédiés.

Lorsque les commandes sont prêtes à être expédiées, les camions permettant leur acheminement se placent au niveau de la zone de chargement composée de 14 places pour les poids lourds. Les palettes avec les produits finis sont chargées dans les camions, qui quittent ensuite le site pour acheminer les commandes vers les clients.

Le parc logistique du site de LIMA fonctionne du lundi au vendredi de 05h à 21h. Le site accueillera environ 30 poids lourds par jour pour l'expédition des commandes de l'usine existante.

En ce qui concerne la gestion des eaux du projet, les eaux pluviales de voirie de l'ensemble du site (site actuel et extension du parc logistique) ainsi que les eaux traitées industrielles sont dirigées vers un bassin de rétention étanche. Les eaux passent ensuite par le séparateur d'hydrocarbures avant d'être dirigées vers le bassin d'infiltration. Une vanne martelière sépare les deux bassins. Le raccordement en surverse est effectué sur le réseau SMPIPA.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La société LIMA à Saint-Vulbas est une installation classée ayant fait l'objet d'une procédure d'autorisation aboutissant à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 17 septembre 2015. Désormais, à la suite d'évolutions de la nomenclature des ICPE, le site relève du régime de l'enregistrement.

Le projet, qui consiste en l'extension du parc logistique du site de LIMA, sera intégré au sein des limites de site de l'installation classée.

Les modifications engendrées par le projet sur le site existant de LIMA (agrandissement des limites de site, emplacements de stockage supplémentaires, reprise de la gestion des eaux pluviales de voirie, etc.) feront l'objet d'un dossier de Porter A Connaissance (PAC) adressé au Préfet. Ce dossier présentera donc déjà une analyse des incidences et les mesures associées.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de l'extension	28 000 m ²
Capacité des bassins	3 080 m ³ (bassin étanche) et 1 260 m ³ (bassin d'infiltration)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Saint-Vulbas (01150)

Coordonnées géographiques¹

Long. 05° 17' 33 "E Lat. 45° 50' 30 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet consiste en l'extension du parc logistique du site ICPE soumis à autorisation de LIMA, dont l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter a été approuvé le 17/09/2015. Le site de LIMA est dédié à la fabrication industrielle de fenêtres, portes d'entrées et fenêtres coulissantes en aluminium. Ses activités relèvent des rubriques ICPE 2565.2a (A), 2940.3a (A), 2560.B2 (D) et 2925 (D). L'emprise actuelle du site de LIMA couvre une superficie de 13,4 ha d'un seul tenant, comprenant un unique bâtiment (hall de production et locaux annexes accolés) d'environ 50 000 m². Le reste du site est occupé par les voiries, un bassin d'infiltration et un bassin de régulation et rétention des eaux incendie et des espaces verts.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du projet est la ZNIEFF de type 2 « Cours du Rhône, de Briord à Loyette », située à environ 250 m à l'Est du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Vulbas se trouve hors zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un Arrêté de Protection du Biotope la plus proche du projet se trouve à plus de 4 km au Nord-Ouest.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas sur une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas compris dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle, une zone de conservation halieutique ni un parc naturel régional.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département de l'Ain est couvert par les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement : - De l'Etat, dont la 3ème échéance (2018-2022) a été approuvée le 28 décembre 2018, - Du Département de l'Ain (PPBE 01), validé le 8 juillet 2019. Le projet se trouve en partie dans le secteur affecté par le bruit de la RD20, classée en catégorie 3, d'après le PPBE 01.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve en bordure de la zone de présomption de prescriptions archéologiques « Zone 1 : Plaine et lit du Rhône ». Le monument historique le plus proche du projet est la Chapelle de Marcilleux, située à environ 4 km au Sud du projet. Aucun site patrimonial remarquable n'est compris dans le périmètre de 15 km autour du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'inventaire des zones humides de l'Ain, la zone humide la plus proche du projet se trouve à moins de 100 m du projet, de l'autre côté de la route de Lagnieu.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Vulbas est couverte par le PPRI de l'Ain et du Rhône prescrit le 10 juillet 2020 (en cours d'élaboration). Elle est également couverte par le PPRT de Saint-Vulbas (PIPA, 01) - Speichim, Tredi et Siegfried, approuvé le 13 mai 2019. Le projet se trouve en dehors des zonages du PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après Géorisques, aucun site ou sol pollué n'est recensé au droit de la zone d'étude.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, la commune de Saint-Vulbas n'est concernée par aucun périmètre de protection de captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 10 km au Sud-Est du site inscrit « Château de Loyes et son parc ».
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve à environ 500 m à l'Ouest du site Natura 2000 (Directive Habitats) « L'Isle Crémieu ».
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve à plus de 6,5 km au Nord-Est du site classé « Confluent de l'Ain et du Rhône ».

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu dans le cadre du projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impliquera pas de drainage, ni de modification prévisible des masses d'eau souterraines. Les eaux pluviales de voirie et les eaux traitées industrielles seront infiltrées, après passage dans le séparateur d'hydrocarbures.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera excédentaire d'environ 19 000 m ³ de terres végétales, d'argiles rouges et de graves sableuses. Une partie de cet excédent sera remise en œuvre au sein du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (accord en cours avec le SMPIPA). Pour le reste, une valorisation extérieure sera envisagée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet conduira à l'artificialisation d'environ 28 000 m ² de parcelle cultivée. Plusieurs haies bocagères, implantées au droit du projet seront supprimées. Une haie paysagère sera plantée en bordure Sud du projet. La phase travaux sera susceptible d'entraîner un dérangement de la faune, en raison notamment des nuisances sonores liées aux engins de chantier.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'avoir des impacts sur un site Natura 2000. D'après le dernier rapport de veille écologique sur le territoire du PIPA (Biotope, 2021), aucun des habitats ou espèces inscrits au FSD du site Natura 2000 le plus proche du projet (L'Isle Crémieu, FR8201727) n'est susceptibles d'être impacté par le projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'incidence sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation de 28 000 m ² environ d'espace agricole. D'après le Registre Parcellaire Graphique, la parcelle sur laquelle s'inscrit le projet est en jachère de 5 ans ou moins (2018 à 2021). A noter que la parcelle se trouve en zone 1Aux, affectée en priorité aux activités artisanales, industrielles ou commerciales et de services du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve en dehors des zonages des Plans de Prévention des Risques Technologiques prescrits sur la commune de Saint-Vulbas. D'après le DICRIM de la commune de Saint-Vulbas, le risque lié au transport de matières dangereuses est principalement caractérisé par le passage de la RD20 (à moins de 50 m du projet), la voie ferrée et les canalisations de gaz présentes dans le village. Le projet sera intégré au site ICPE de LIMA. De plus, la centrale nucléaire de production d'électricité du Bugey est implantée au Sud de la commune.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve en dehors des zonages des Plans de Prévention des Risques Naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risque sanitaire et n'est pas concerné par des risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, le projet induit en moyenne 4 à 5 poids lourds par jour sur 3 mois, ce qui ne génère pas de hausse notable des trafics. En phase exploitation, le stockage supplémentaire et les expéditions de commande entraîneront une augmentation très faible du trafic d'environ 15 poids lourds par jour, soit +1,5% du trafic de poids lourds au droit de la RD20.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les circulations de poids lourds sont sources de nuisances, mais les +15 poids lourds par jour ne sont pas de nature à modifier les ambiances sonores. Le projet est sous influence des nuisances sonores liées à la proximité de la RD20, qui passe à l'Est du site et est classée en catégorie 3 au classement sonore des infrastructures routières.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives. Il n'engendrera pas de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas concerné par des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera éclairé par des lumendars (horloges crépusculaires). Le projet est concerné par les émissions lumineuses liées à l'éclairage public des voiries entourant le site.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas de rejet dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre des rejets liquides dans le milieu via l'infiltration des eaux pluviales de voirie et des eaux traitées industrielles. Les rejets liquides se font au droit du bassin d'infiltration après passage dans le séparateur d'hydrocarbures.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet d'extension du parc logistique n'engendre pas d'effluent. La gestion des eaux usées de bâtiment industriel de LIMA reste inchangée. Les eaux traitées industrielles sont actuellement rejetées dans le Rhône via le réseau du PIPA. Ces eaux traitées industrielles n'ont pas d'impact sur la qualité du cours d'eau et ne modifient pas la classe d'état du cours d'eau. Dans le cadre du projet, la gestion des eaux sera revue. Ainsi, les eaux pluviales de voirie et les eaux traitées industrielles seront infiltrées (bassin d'infiltration) après passage dans le séparateur d'hydrocarbures.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas de production de déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'Atlas du patrimoine, le projet n'est pas concerné par des espaces protégés au titre du patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager. En revanche, une réserve archéologique longe la bordure Nord-Est du projet et une nécropole (surface archéologique de 1322 m ²) se trouve à l'Est du projet. Cette nécropole fera l'objet d'une « sanctuarisation » : l'emprise qu'elle occupe sera laissée en espace vert ce qui fait qu'elle ne sera pas impactée par le projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit au droit d'une parcelle cultivée. Cette parcelle se trouve en zone 1Aux du PLU de la commune de Saint-Vulbas, affectée en priorité aux activités artisanales, industrielles ou commerciales et de services du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La gestion des eaux envisagée dans le cadre du projet permet de répondre aux nouvelles exigences du SDAGE Rhône Méditerranée et du SAGE de la Basse Vallée de l'Ain qui recommandent de gérer les eaux pluviales à la source (infiltration). En effet, actuellement, les eaux pluviales de voirie et les eaux traitées industrielles sont rejetées dans le Rhône via le réseau du PIPA. Le projet prévoit la création d'un bassin d'infiltration pour ces eaux. Ce bassin d'infiltration sera précédé par un bassin de rétention étanche équipé d'une vanne martelière à son exutoire permettant, le cas échéant, de retenir une pollution accidentelle ou les eaux de rétention d'incendie.

Le projet impacte une partie des linéaires de haies présents au droit de la parcelle AC116. Dans un souci d'intégration paysagère et de récréation d'une haie bocagère, la bordure Sud de l'extension du parc logistique sera aménagée avec une haie paysagère composée d'essences dites existantes et disposée sur un merlon végétalisé en terre végétale de plus ou moins 0,8 m de haut et d'environ 7 m de large. Une clôture sera installée en limite de propriété. Le long de l'Avenue Guy de la Verpillère en bordure Ouest, l'intégration paysagère du projet sera prise en charge par le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (SMPIPA) qui prolongera le merlon paysager existant le long du site actuel de LIMA en direction du Sud.

La surface archéologique de 1322 m² identifiée par le SMPIPA au sein de l'emprise du projet ne sera pas impactée par le projet. En effet, aucun terrassement, ni décapage ne sera réalisé au droit de cette surface archéologique qui sera laissée en espace vert.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'extension de la zone logistique vient s'implanter au sein du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, sur une parcelle de 28 000 m² en zone 1 Aux du PLU de la commune de Saint-Vulbas, affectée en priorité aux activités artisanales, industrielles ou commerciales et de services du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain. Le projet consiste en la création d'une nouvelle zone de stockage logistique, au déplacement du bassin de régulation et de rétention des eaux d'incendie de 3 080 m³, à la création d'un bassin d'infiltration de 1 260 m³ et à la création de 2 664 m² d'ombrières.

Au vu des caractéristiques du site, de la nature du projet et des mesures mises en œuvre afin de réduire les incidences (chapitre 6.4 du Cerfa), il n'apparaît pas nécessaire une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Herbes

le.

28/10/2021

Signature

Bo
Frédéric JARON
Directeur Technique Ligne